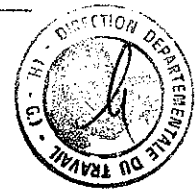


Avenant n° 1 à l'accord du 14 janvier 2000 sur les conditions de travail des conducteurs du réseau urbain



Entre les soussignés

La SOCIETE ANONYME d'ECONOMIE MIXTE des TRANSPORTS
PUBLICS de VOYAGEURS de l'AGGLOMERATION TOULOUSAINE,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain GENET,

D'une part

Et

Le Syndicat C.F.D.T. de la SEMVAT, représenté par :

MM *TEANISSE MARCEL.*

Le Syndicat C.F.T.C. de la SEMVAT, représenté par :

MM

Le Syndicat C.G.T. de la SEMVAT, représenté par :

MM

Le Syndicat C.G.T.-F.O de la SEMVAT, représenté par :

MM *HORGES Alain*
BELOE. CÉDRIC

Le Syndicat C.F.E.-C.G.C. de la SEMVAT, représenté par :

MM

Le Syndicat SUD Transports Urbains 31 de la SEMVAT, représenté par :

MM

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit entre les soussignés :

Conformément aux réunions sur les conditions de travail des conducteurs du réseau urbain, qui se sont tenues le 14 octobre 2004 avec les partenaires sociaux, une proposition de mise en œuvre d'habillage des équipes avec prise et fin de service au dépôt le **samedi hiver (correspondant à l'application de la grille de repos du roulement hiver)** a été présentée au Comité d'Entreprise du 10 novembre 2004.

Confirmant la volonté de l'entreprise de faire progresser les conditions de travail des conducteurs du Réseau Urbain, l'accord du 14 janvier 2000 est modifié comme suit :

Article 2.2 – Modalités et paiement :

Temps rémunérés

Le 2^{ème} paragraphe est modifié comme suit :

2. Pour l'habillage des équipes des tableaux de marche d'un jour type semaine hiver, il est garanti :

80 % d'équipes dont le temps de volant sera inférieur ou égal à 7 h.

10 % d'équipes dont le temps de volant pourra être porté à 7 h.10

10 % d'équipes dont le temps de volant pourra être porté à 7 h.15 à l'exception du **samedi hiver** et du dimanche où il pourra être porté à 7 h.20.

Cette modification entrera en vigueur à compter du samedi 5 février 2005.

Maintien de l'équilibre entre les équipes de file et coupées sur l'ensemble des équipes, à savoir : 70 % d'équipes de file : 30 % d'équipes coupées.

Article 4 – Prise et fin de service le *samedi hiver* et le dimanche

Le **samedi hiver** et le dimanche, les prises et fins de service des équipes s'effectuent au dépôt.

Les relèves devant le dépôt Atlanta sont maintenues pour les lignes au sens exploitation actuellement dans ce cas (lignes 33, 39, 40 et 43).

Par conséquent, les temps de transport et les liaisons spécifiques avec les dépôts n'ont plus lieu d'être.

Cette modification entrera en vigueur à compter du samedi 5 février 2005.

Article 7 – Liaison Dépôt Langlade/Terminus de St-Cyprien, Arènes, Cours Dillon,

Une liaison Dépôt Langlade entre 11 h.45 et 15 h. du lundi au samedi, **excepté le samedi hiver à compter du samedi 5 février 2005** est organisée par la Semvat pour desservir les terminus St-Cyprien, Arènes, Cours Dillon.

Pendant la période de transition sur le site provisoire de Grande Bretagne, la liaison Dépôt/Arènes est suspendue.

Les horaires pourront être adaptés après concertation.

Article 7 bis – Liaisons Dépôt Atlanta/Jeanne d'Arc et Dépôt Langlade/Basso Cambo (gare d'échange)

TJ 2 Ag AH
Be

Depuis le 3 novembre 2003, une liaison Dépôt Atlanta/Jeanne d'Arc a été créée entre 11 h.30 et 16 h., du lundi au samedi.

A compter du samedi 5 février 2005, cette liaison ne sera plus assurée le samedi hiver.

Les horaires pourront être adaptés après concertation.

La liaison entre le Dépôt Langlade et Basso Cambo (gare d'échange) qui fonctionne depuis la mise en service de la ligne A du métro en 1993 s'effectue du lundi au samedi entre 11 h.00 et 18 h.30. Elle ne sera plus assurée le samedi hiver à compter du samedi 5 février 2005.

Les horaires pourront être adaptés après concertation.

Article 7 ter – Ramassages du personnel le matin

Les ramassages du personnel le matin entre le Dépôt Langlade et les terminus Basso Cambo, Cours Dillon, St-Cyprien et Arènes, sont organisés du lundi au samedi, excepté le samedi hiver à compter du samedi 5 février 2005.

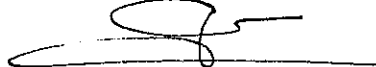
Pendant la période de transition sur le site de Grande Bretagne, le terminus Arènes n'est plus desservi.

Les ramassages du personnel entre le Dépôt Atlanta et les terminus Jeanne d'Arc, Matabiau, Marengo, Jolimont, Argoulets et Balma Gramont, sont organisés du lundi au samedi, excepté le samedi hiver à compter du samedi 5 février 2005.

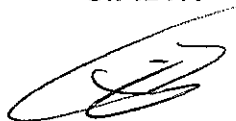
Les autres articles de l'accord du 14 janvier 2000 sont inchangés.

Fait à Toulouse, le 23/12/04

Le Directeur Général



C.F.D.T.




C.G.T.

C.F.T.C.

C.F.E.-C.G.C.

C.G.T.-F.O.

Alain HORGUES


SUD Transports Urbain 31

BELLOC CEDRIC



TM 3

AH
BC